



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 3 AVRIL 2021 A 9H30

Étaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, SALINIER Marie-José,
Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe,
POSTY Alain, THIERRY Yann (parti à 11h15 et a donné procuration à Mr DUGAS Bernard)

Était absente excusée : Mme RISTORI Marie a donné procuration à M. FOTI Cédric

Secrétaire de séance : Mme GERMAIN Caroline

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 26 JANVIER 2021

Le CR est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget 2020 des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, et un bilan comptable.

Budget commune	report 2019 sur BP 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	résultat 2020	à affecter au budget primitif 2021
Fonctionnement	623 432,70	308 302,90	391 209,55	82 906,65	706 339,35
Investissement	44 502,93	147 566,83	176 695,55	29 128,72	73 631,65

Budget lotissement	report 2019 sur BP 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	résultat 2020	à affecter au budget primitif 2021
Fonctionnement	97 781,38	989 642,82	891 861,44	- 97 781,38	0
Investissement	-506 327,54	877 979,20	883 031,21	5 052,01	-501 275,53

Le Compte de Gestion est en stricte concordance avec le Compte Administratif.

Conformément à la loi M. le Maire se retire de la salle au moment du vote du Compte administratif.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2020, le compte de gestion et l'affectation des résultats 2020.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition (part communale) pour l'année 2021.

Il les reconduit comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 24,00 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 24,85 %

BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	169 030.00 €	Produits de service	35 100.00 €
Charges de personnel	132 950.00 €	Impôts et Taxes	162 656.00 €
Autres charges	77 183.00 €	Dotations et participations	96 339.00 €
Virement à la section investissement	624 872.35 €	Autres produits	2 601.00 €
		Excédent antérieur reporté	706 339.35 €
TOTAUX	1 004 035.35€		1 004 035.35 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	35 000.00 €	Dotations et fonds divers	12 000.00 €
Immobilisations corporelles	643 304.00 €	Subventions	2 800.00 €
Dépenses imprévues	35 000.00 €	Solde d'exécution reporté	73 631.65 €
		Virement à la section investissement	624 872.35 €
TOTAUX	713 304.00 €		713 304.00 €

BUDGET LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	200 000.00 €	Produits de service (vente parcelles)	170 000.00 €
Charges financières (Transfert intérêts emprunt)	2 746.48 €	Transfert charges financières	2 746.48 €
Opérations ordre : variation stocks	823 619.09 €	Opérations ordre : variation stocks	856 365.57 €
intérêt emprunt	2 746.48 €		
TOTAUX	1 029 112.05 €		1 029 112.05 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations ordre : – Terrains aménagés	856 365.57 €	Annulation du stock initial de travaux	823 619.09 €
Remboursement emprunt	54 856.48 €	Emprunt	588 878.49 €
Résultat inv reporté	501 275.53 €		
TOTAUX	1 412 497.58 €		1 412 497.58 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Mr Le Maire présente la vente de 3 biens situés au 4 et 6 Grande Rue
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter.

ONF : ETAT D'ASSIETTE 2021

Le programme de coupe proposé concerne :

- Parcelle 3 : poursuite du « nettoyage » par les affouagistes suivant leur demande,
- Parcelle 23 : amélioration sanitaire pour un volume estimé de 100 m3.
- Parcelle 25 : amélioration sanitaire pour un volume estimé de 100 m3.

La parcelle 21 comporte également des arbres malsains.

Il faut s'en tenir à couper les hêtres dépérissants dans ces 3 parcelles (21-23-25) et laisser sur pied les arbres sains qui sont majoritairement des hêtres et des chênes.

Le volume réellement concerné sera à préciser par ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'état d'assiette 2021.

FORET : TRAVAUX

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les travaux de la forêt :

1. Dégagement naturel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements
parcelle 21 : 3800 €
2. Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée parcelle 23 : 1105 €

CONVENTION SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES AVEC LE CDG25

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires afin de pallier l'absence momentanée d'agents territoriaux ou pour des besoins ponctuels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer cette convention.

(Départ de Monsieur Yann THIERRY qui donne procuration à Monsieur Bernard DUGAS)

CONVENTION AUDIT ENERGETIQUE AVEC LE SYDED

Le SYDED est amené à faire réaliser pour le compte de ses collectivités et en collaboration avec des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement d'un audit énergétique du bâtiment de la mairie pour un montant de 2 808 € TTC dont 1 112 € TTC à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC PMA POUR LES MARCHES DU SOIR 2021

La commune a été retenue pour l'organisation d'un marché du soir le 20 août 2021.

Afin d'encadrer cette manifestation, il convient de procéder à une contractualisation avec PMA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer cette convention.

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES A PMA

Les conseillers ont reçu au préalable les documents relatifs aux compétences supplémentaires à PMA concernant :

- Défense extérieure contre l'incendie
- Domaine de la santé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nouvelles compétences attribuées à PMA.

DENOMINATION ROUTE DE SAINTE-MARIE

L'adresse postale de la propriété MALOCHET n'étant pas définie, il convient de donner un nom officiel à cette rue : Route de Sainte-Marie.

Cette appellation était indiquée sur le permis de construire autorisant la construction en 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette dénomination.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- ACCA : Proposition de maintenir la somme de 199 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la somme proposée
- Les randonneurs de la Vallée du Rupt : Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reporter l'attribution de subvention en attente d'une rencontre avec l'association.
- Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à :
 - Banque alimentaire
 - Amicale des donneurs de sang
 - Soli-cités

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Ecole :
 - ✓ Le dossier de subvention pour le projet numérique est recevable.
 - ✓ L'embellissement du Point R est prévu avec les élèves de l'école grâce au financement et au concours de PMA.
- Lotissement : Les passages piétons seront matérialisés en mai.
- Cimetière : Devis en cours pour agrandissement du columbarium.
- Le traditionnel nettoyage de printemps sera reporté selon l'évolution de la crise sanitaire.

Séance levée à 12h15

Fait à PRESENTEVILLERS, le 9 avril 2021

La secrétaire de séance

Caroline GERMAIN

